

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/07/2025 - 9726 - 2013 B 00896 - 792 979 544 - A.T.M INDUSTRIE 84



Conseil Ad'Oc

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE DU PAYS D'OC

CONSEIL AD'OC PACA

6 AVENUE VICTOR HUGO

13160 CHATEAURENARD

Tél : email : contact@conseiladoc.com

Certifié conforme à l'original

ATM INDUSTRIE 84

234 IMPASSE BEL OMBRE

84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON

APE : 2562B

SIRET : 79297954400014

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le : 31 décembre 2024

SOMMAIRE



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat synthétique

Compte de résultat synthétique

ANNEXE COMPTABLE

Annexe des comptes annuels

3
4
5
6
7
8
9

BILAN ACTIF



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			% de l'actif	Valeurs au 31/12/23		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr.	Val. Nettes				
Capital souscrit non appelé							
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires							
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles				6			7
Terrains							
Constructions							
Installations tech., matériel & outillages	120 022	100 244	19 778		25 986		
Autres immobilisations corporelles	22 310	20 297	2 012		2 877		
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières				1			1
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 500		4 500		4 500		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	146 832	120 542	26 290	7	33 363		8
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours				10			8
Matières premières et autres appro	39 775		39 775		33 957		
En-cours de production (biens et services)							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes					259		
Créances				35			36
Créances clients et comptes rattachés	125 818		125 818		148 840		
Autres créances	6 565		6 565		5 476		
Capital souscrit - appelé non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Actions propres							
Autres titres							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	178 413		178 413	47	200 967		47
Charges constatées d'avance (3)	3 455		3 455	1	4 756		1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	354 025		354 025	93	394 255		92
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Primes de remboursement des emprunts							
Ecart de conversion actif							
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	500 857	120 542	380 315	100	427 618		100

BILAN PASSIF



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF

	Valeurs au 31/12/24	% du passif	Valeurs au 31/12/23	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 80 000)	80 000	21	80 000	19
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	8 000	26	8 000	15
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	92 677		55 838	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	37 752	10	36 839	9
SITUATION NETTE	218 429	57	180 677	42
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	218 429	57	180 677	42
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	58 193	15	88 254	21
Emprunts et dettes financières diverses	28 134	7	35 226	8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 992	1		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	53 356	14	85 742	20
Dettes fiscales et sociales	19 372	5	36 879	9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	840		840	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	161 886	43	246 941	58
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	380 315	100	427 618	100

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Règlement ANC n° 2014-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Adresse **ATM INDUSTRIE 84**
234 IMPASSE BEL OMBRE
84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON

Activité (s) exercée (s) Mécanique industrielle

N° Siret 79297954400014

TABEAU DES MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Postes	Méthodes d'évaluation ou de calcul
Amortissements des immobilisations corporelles	☒ Amortissement linéaire
Evaluation des stocks	☒ Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, dévelop.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages	118 332,11	1 689,95		120 022,06
Installations générales agencements divers	17 265,09			17 265,09
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	5 044,64			5 044,64
Total des immobilisations corporelles	140 641,84	1 689,95		142 331,79
Immobilisations financières	4 500,00			4 500,00
TOTAL GÉNÉRAL	145 141,84	1 689,95		146 831,79

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Total des immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out.		92 345,79	7 898,67		100 244,46
Inst. générales agenc. divers		17 265,09			17 265,09
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles		2 168,09	864,22		3 032,31
Total des immobilisations corporelles		111 778,97	8 762,89		120 541,86
TOTAL GÉNÉRAL		111 778,97	8 762,89		120 541,86

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	4 500,00		4 500,00
Créances de l'actif circulant	132 382,77	132 382,77	
Charges constatées d'avance	3 454,63	3 454,63	
TOTAL GÉNÉRAL	140 337,40	135 837,40	4 500,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	58 192,64	30 281,64	27 911,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	53 355,50	53 355,50		
Autres dettes	48 345,66	48 345,66		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	159 893,80	131 982,80	27 911,00	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



ATM INDUSTRIE 84

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
------------------------	--

Contrat (s) de crédit-bail	32 993,00
----------------------------	-----------

COMMENTAIRE

SARL ATM INDUSTRIE 84

au capital de 80000 E
Siège social : 234 IMPASSE BEL OMBRE

84450 ST SATURNIN LES AVIGNON
RCS : 79297954400014

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE en date du 13/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le treize juin, à dix-huit heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur THOMAS FILAFERRO,
Propriétaire de 499 parts sociales

- Madame MELINA FILAFERRO
Propriétaire de 1 part sociale

Soit un total : 500 parts.

Sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur THOMAS FILAFERRO préside la réunion en sa qualité de gérant.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

TF MF

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans-réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 37 752,29 Euros, de la manière suivante :

- Au compte "autres réserves", soit	37 752,29 €
.....	
Total	37 752,29 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
N-1	0.00 €
N-2	0.00 €
N-3	0.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TF MF

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'existence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

CINQUIÈME DÉCISION

L'assemblée générale approuve au gérant une rémunération annuelle nette, pour cet exercice, de 48 000 Euros, et attribue cette même rémunération pour le prochain exercice, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

Les charges facultatives et obligatoires seront assumées par la société, en ce inclus la CSG non déductible.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Monsieur THOMAS FILAFERRO



Madame MELINA FILAFERRO

